conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Easygreen Mini 21

Référence: FDS_1015_N

Version: 2021-01

Edition révisée n°1 Date de révision : 04/03/2021 Remplace la version du 26/11/2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Easygreen Mini 21

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

: Engrais.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS

120, rue Jean Jaurès 92300 LEVALLOIS-PERRET

Téléphone : 09 82 55 28 56

Adresse e-mail : fds-compo-expert@compo-expert.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS): 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) :

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) N°1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 :

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Conformément à notre expérience et aux informations qui nous ont été fournies, le produit n'a aucun effet nocif s'il est utilisé et manipulé selon les indications données.

Easygreen Mini 21

Référence : FDS_1015_N

Version: 2021-01

Edition révisée n°1 Date de révision : 04/03/2021 Remplace la version du 26/11/2020

RUBRIQUE 3: Composition/ informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Remarques

: Engrais NPK - engrais contient: Nitrate d'ammonium, sels d'ammonium, phosphates, Sulfate de Magnésium, Sulfate de Potassium, sels de calcium, potassium et éventuellement magnésium et oligo-éléments.

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Nitrate d'ammonium	(N° CAS) 6484-52-2	≥ 45 - ≤ 70	Ox. Sol. 3, H272
	(N° CE) 229-347-8		Eye Irrit. 2, H319
	(N° REACH) 01-2119490981-27- XXXX		
tétraborate de disodium,	(N° CAS) 12179-04-3	≤ 0,2	Repr. 1B, H360FD
pentahydrate; borax,	(N° CE) 215-540-4		Eye Irrit. 2; H319
pentahydrate	(N° Index) 005-011-02-9		
substance de la liste candidate REACH (tétraborate de disodium, anhydre)	(N° REACH) 01-2119490790-32- XXXX		

Limites de concentration spécifiques:			
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques	
tétraborate de disodium,	(N° CAS) 12179-04-3	(6,5 ≤C < 100) Repr. 1B,	
pentahydrate; borax, pentahydrate	(N° CE) 215-540-4	H360FD	
	(N° Index) 005-011-02-9		
	(N° REACH) 01- 2119490790-32-XXXX		

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Easygreen Mini 21

Référence: FDS_1015_N

Version: 2021-01

Edition révisée n°1 Date de révision : 04/03/2021 Remplace la version du 26/11/2020

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre. Appeler un médecin. En cas

d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. En cas d'irritation pulmonaire, traiter d'abord avec du

Dexamétason en aérosol (atomiseur).

En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et

consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : L'ingestion peut provoquer les symptômes suivants:

Méthémoglobinémie.

Risques : Contrôle ultérieur pour pneumonie et œdème pulmonaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique. Il n'y a pas d'antidote spécifique

disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau.

Moyens d'extinction inappropriés : Mousse, poudre chimique sèche, dioxyde de carbone (CO2), sable.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Easygreen Mini 21

Référence: FDS_1015_N

 Version: 2021-01
 Date de révision : 04/03/2021

 Remplace la version du 26/11/2020

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la : La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de

lutte contre l'incendie gaz et de vapeurs irritants. Oxydes d'azote (NOx), ammoniac.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

particuliers des pompiers autonome.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être

éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Edition révisée n°1

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Conserver hors de la portée des enfants.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de : Ne pas jeter les résidus à l'égout. Retenir l'eau de lavage

l'environnement contaminée et l'éliminer.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Easygreen Mini 21

Référence: FDS_1015_N

Version: 2021-01

Edition révisée n°1 Date de révision : 04/03/2021 Remplace la version du 26/11/2020

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

sans danger

Conseils pour une manipulation : Éviter une exposition directe au soleil. Protéger de la chaleur.

Protéger de toute contamination. Protéger de l'humidité.

contre l'incendie et l'explosion

Indications pour la protection : Ce produit n'est pas inflammable. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Tenir à l'écart des matières combustibles.

: Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de Mesures d'hygiène

travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

de stockage et les conteneurs

Exigences concernant les aires : Protéger de la chaleur. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer. Tenir à l'écart des matières combustibles. Protéger de toute contamination. En cas de stockage en vrac ne pas mélanger avec d'autres engrais. Protéger de

l'humidité.

commun

Précautions pour le stockage en : Conserver à l'écart des acides forts. Conserver à l'écart des bases

fortes. Tenir à l'écart des matières combustibles.

Humidité : Conserver dans un endroit sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

: Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette

substance/ce mélange.

Easygreen Mini 21

Référence : FDS_1015_N

Version: 2021-01 Date de révision : 04/03/2021 Remplace la version du 26/11/2020

Edition révisée n°1

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	N° CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
tétraborate de disodique pentahydraté	12179-04-3		3 mg/m3	DE TRGS 900
Catégorie valeur limite maximale	8;(II)			
Information supplémentaire	correspondant	. Lorsqu'il y a respe	e sur la teneur en élé ect de la VLEP et des val nuire à l'enfant à naître.	
		Valeurs limites d'exposition	0,5 mg/m3 (Borate)	DE TRGS 900
Catégorie valeur limite maximale	2;(I)			
Information supplémentaire	AGS, La valeur seuil est basée sur la teneur en éléments du métal correspondant. Lorsqu'il y a respect de la VLEP et des valeurs de tolérance biologique, il n'y a aucun risque de nuire à l'enfant à naître.			
			1 mg/m3	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux - concentrations maximales admissible

tétraborate de disodium, pentahydrate; borax, pentahydrate (12179-04-3)		
France - Valeurs Limites d'exposition	professionnelle	
Nom local	Sodium (tétraborate, pentahydraté)	
VME [mg/m³]	1 mg/m ³	
Note (FR)	Valeurs recommandées/admises; substance classée toxique pour la reproduction de catégorie 1B	
Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)	

Easygreen Mini 21

Référence : FDS_1015_N Version: 2021-01

Edition révisée n°1 Date de révision : 04/03/2021 Remplace la version du 26/11/2020

nitrate d'ammonium DNEL/DMEL (informatio	ons complémentaires)			
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	36 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	5,12 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	2,56 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	8,9 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau, Ingestion	Long terme - effets systémiques	2,56 mg/kg p.c./jour
nitrate d'ammonium PNEC (informations co	mplémentaires)			
	Station de traiteme	ent des eaux usée	es 18 mg/l	

tétraborate de di-sodique DNEL/DMEL (informatio					
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme	6,7 mg/m3	
	Consommateurs	Inhalation	Exposition à long terme	3,4 mg/m3	
	Travailleurs	Contact avec la peau	Exposition à long terme	316,4 mg/kg p.c./jour	
	Consommateurs	Contact avec la peau	Exposition à long terme	159,5 mg/kg p.c./jour	
	Consommateurs	Ingestion	Exposition à long terme, Exposition à court terme	0,79 mg/kg p.c./jour	
étraborate de di-sodique PNEC (informations con			•		
	Eau douce		2,9 mg/l		
	Eau de mer	Eau de mer		2,9 mg/l	
	Sol	Sol		5,7 mg/kg	
	Utilisation/rejet int	Utilisation/rejet intermittent(e)		13,7 mg/l	
	Station de traitem	Station de traitement des eaux usées		10 mg/l	

Easygreen Mini 21

Référence: FDS_1015_N

Version: 2021-01

Edition révisée n°1 Date de révision : 04/03/2021 Remplace la version du 26/11/2020

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : En présence de poussières: lunettes de sécurité.

Protection des mains : Matériel: gants.

Protection de la peau et du corps : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection respiratoire : Protection respiratoire en cas de formation d'aérosols ou de

poussières. Appareil de protection respiratoire à filtre à particules

(EN 143). Filtre P1.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas jeter les résidus à l'égout. Retenir l'eau de lavage

contaminée et l'éliminer.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Solide

Couleur : Divers

Odeur : Inodore

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : Env: 5. Concentration: 100 g/l (20 °C).

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Non applicable

Point d'éclair : Non pertinent

Taux d'évaporation : Non applicable

Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable

Limite d'explosivité, supérieure : Non explosif

Limite d'explosivité, inférieure : Non explosif

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Easygreen Mini 21

Référence: FDS_1015_N

Version: 2021-01

Edition révisée n°1 Date de révision : 04/03/2021 Remplace la version du 26/11/2020

Pression de vapeur : Non applicable

Densité de vapeur relative : Non applicable

Densité relative : Non applicable

Masse volumique apparente : Env: 1.150 kg/m³

Solubilité(s), hydrosolubilité : soluble

Coefficient de partage: n- : Non applicable

octanol/eau

Température de décomposition : > 130 °C. Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition

thermique.

Viscosité, dynamique : Non applicable

Viscosité, cinématique Non applicable

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : N'est pas considéré comme une substance oxydante

9.2. Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Se décompose par chauffage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Formation d'ammoniac sous l'action de bases.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Easygreen Mini 21

Référence: FDS_1015_N

Version: 2021-01

Edition révisée n°1 Date de révision : 04/03/2021 Remplace la version du 26/11/2020

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Soufre, chlorites, chlorure, chlorates, hypochlorites, substances

réagissant acidement ou basiquement, substances susceptibles d'être inflammable ou oxydable, nitrites, sels métalliques, poudres métalliques, herbicide, des hydrocarbures chlorés, composés

organiques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de déc

dangereux

décomposition : Oxydes d'azote (NOx), ammoniac.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: ces informations ne sont pas disponibles. Aucun risque

pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales

d'utilisation.

Composants

nitrate d'ammonium

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.950 mg/kg. Méthode: OCDE ligne directrice 401.

Toxicité aiguë par inhalation : > 88,8 mg/l. Méthode: pas d'information disponible.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg. Méthode: OCDE ligne directrice 402.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Easygreen Mini 21

Référence: FDS_1015_N

Version: 2021-01

Edition révisée n°1 Date de révision : 04/03/2021 Remplace la version du 26/11/2020

tétraborate de disodique pentahydraté

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.200 - 3.400 mg/kg.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2,0 mg/l. Méthode: OCDE ligne directrice 403.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit

Résultat: non irritant.

Remarques: le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents

constituants.

Composants

nitrate d'ammonium

Espèce: lapin.

Méthode: OCDE ligne directrice 404.

Résultat: non irritant.

tétraborate de disodique pentahydraté

Espèce: lapin.

Résultat: pas d'irritation de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit

Espèce: lapin.

Méthode: OCDE ligne directrice 405.

Résultat: non irritant.

Composants

nitrate d'ammonium

Espèce: lapin.

Méthode: OCDE ligne directrice 405.

Résultat: irritant.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Easygreen Mini 21

Référence : FDS_1015_N

Version: 2021-01

Edition révisée n°1 Date de révision : 04/03/2021 Remplace la version du 26/11/2020

tétraborate de disodique pentahydraté

Espèce: lapin. Evaluation: irritant.

Résultat: irritation modérée des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit

Résultat: non sensibilisant.

Remarques: le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents

constituants.

Composants

nitrate d'ammonium

Résultat: ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

tétraborate de disodique pentahydraté

Type de Test: test de Buehler.

Espèce: cochon d'Inde.

Méthode: OCDE ligne directrice 406.

Résultat: ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit

Génotoxicité in vitro : Remarques: donnée non disponible.

Composants

nitrate d'ammonium

Génotoxicité in vitro : Méthode: OCDE ligne directrice 471. Résultat: négatif.

tétraborate de disodique pentahydraté

Mutagénicité sur les cellules : Les tests in vitro ont montré des effets mutagènes.

germinales- Evaluation

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Easygreen Mini 21

Référence: FDS_1015_N

Version: 2021-01

Edition révisée n°1 Date de révision: 04/03/2021 Remplace la version du 26/11/2020

Cancérogénicité

Produit

Remarques: ne contient pas de composé listé comme cancérigène.

Composants

nitrate d'ammonium

Espèce: rat.

Remarques: les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

tétraborate de disodique pentahydraté

Cancérogénicité - Evaluation : Une classification comme cancérogène n'est pas possible avec les

données disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Produit

Effets sur la fertilité : Remarques: pas toxique pour la reproduction.

du fœtus

Incidences sur le développement : Remarques: les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes. L'information fournie est basée sur les

données de substances similaires.

Composants

nitrate d'ammonium

Effets sur la fertilité : Espèce: rat.

Remarques: les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur

la fertilité.

Incidences sur le développement : Espèce: rat.

du fœtus

Remarques: les expérimentations animales n'ont pas montré

d'effets tératogènes.

tétraborate de disodique pentahydraté

Evaluation

Toxicité pour la reproduction - : Lors des essais sur animaux, le risque d'altération de la fertilité est apparu seulement après administration de très fortes doses de cette

substance. Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Easygreen Mini 21

Référence: FDS_1015_N

Edition révisée n°1 Version: 2021-01 Date de révision: 04/03/2021

Remplace la version du 26/11/2020

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit

Evaluation: la substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit

Evaluation: la substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

Composants

nitrate d'ammonium

Espèce: rat.

NOAEL: > 1.500 mg/kg. Voie d'application: oral(e). Durée d'exposition: 28 d.

Espèce: rat.

NOAEL: = 256 mg/kg. Voie d'application: oral(e). Durée d'exposition: 52 w.

Méthode: OCDE ligne directrice 453.

Espèce: rat.

NOAEL: >= 185 mg/kg.

Voie d'application: par inhalation.

Durée d'exposition: 2 w.

Méthode: toxicité par inhalation par doses répétées: étude à 28 jours ou à 14 jours.

11.2. Informations sur les autres dangers

Expérience de l'exposition humaine

Produit

Informations générales : Risque de formation de méthémoglobine.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Easygreen Mini 21

Référence: FDS_1015_N

Version: 2021-01

Edition révisée n°1 Date de révision: 04/03/2021 Remplace la version du 26/11/2020

Information supplémentaire

Produit

Remarques: le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composants

nitrate d'ammonium

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): > 100 mg/l. Durée d'exposition: 96 h.

Toxicité pour la daphnie et les :

autres invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia (Daphnie)): 490 mg/l. Durée d'exposition: 48 h.

CL50: 490 mg/l.

CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 1.700 mg/l. Durée Toxicité pour les algues

d'exposition: 10 jr.

tétraborate de disodique pentahydraté

Toxicité pour les poissons : CL50 (limande): 74 mg/l. Durée d'exposition: 96 h.

autres invertébrés aquatiques

Toxicité pour la daphnie et les : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 242 mg/l. Durée

d'exposition: 24 h.

Toxicité pour les algues : CE10 (Scenedesmus subspicatus): 24 mg/l. Durée d'exposition:

96h.

12.2. Persistance et dégradabilité

Produit

Biodégradabilité : Remarques: donnée non disponible.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Easygreen Mini 21

Référence : FDS_1015_N

Version: 2021-01

Edition révisée n°1 Date de révision : 04/03/2021 Remplace la version du 26/11/2020

Composants

nitrate d'ammonium

Biodégradabilité : Remarques: les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne

s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Produit

Bioaccumulation : Remarques: une bioaccumulation est peu probable.

Composants

nitrate d'ammonium

Bioaccumulation : Remarques: une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n- : log Pow: -3,1.

octanol/eau

12.4. Mobilité dans le sol

Produit

Mobilité : Remarques: une contamination des eaux souterraines est peu

probable.

Répartition entre les : Remarques: donnée non disponible.

compartiments environnementaux

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit

Evaluation : Remarques: donnée non disponible.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles.

Easygreen Mini 21

Référence : FDS_1015_N

Version: 2021-01 Date de révision: 04/03/2021

Remplace la version du 26/11/2020

Edition révisée n°1

12.7. Autres effets néfastes

Produit

Information supplémentaire écologique : L'information se rapporte au composé principal. Ne pas déverser

dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

: Eliminer le produit conformément à la réglementation en vigueur. Produit

Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit. Eliminer les emballages vides via

les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière

Adivalor.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADN	ADR	RID	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse				
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non	réglementé com	me étant une ma	rchandise dange	reuse
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non	réglementé com	me étant une ma	rchandise dange	reuse
14.4 Groupe d'emballage	Non	réglementé com	me étant une ma	rchandise dange	reuse
14.5 Dangers pour l'environnement	Non	réglementé com	me étant une ma	rchandise dange	reuse
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non	réglementé com	me étant une ma	rchandise dange	reuse

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Easygreen Mini 21

Référence: FDS_1015_N

Version: 2021-01

Edition révisée n°1 Date de révision : 04/03/2021 Remplace la version du 26/11/2020

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
---	---

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

ICPE 4702-I

Contient une substance de la liste candidate REACH à une concentration ≥ 0.1% ou avec une limite spécifique plus basse: tétraborate de disodium, anhydre (EC 215-540-4, CAS 12179-04-3)

L'acquisition, l'introduction, la possession ou l'utilisation de ce produit par le grand public est soumis à restriction selon le règlement (UE) 2019/1148. Toutes les transactions suspectes, ainsi que les disparitions et vols importants doivent être signalés au point de contact national compétent.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révision : Cette FDS a été révisée dans sa totalité.

Abréviations et acronymes :		
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service	
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures	
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route	
CE50	Concentration médiane effective	
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer	
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)	

Easygreen Mini 21

Référence : FDS_1015_N Version: 2021-01

Edition révisée n°1 Date de révision : 04/03/2021 Remplace la version du 26/11/2020

CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
COV	Composés organiques volatiles
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)
EN	Norme européenne
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
IATA	Association internationale du transport aérien
FDS	Fiche de Données de Sécurité
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
N.S.A.	Non spécifié ailleurs
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
R&Ds	«recherche et développement scientifiques»: toute activité d'expérimentation scientifique, d'analyse ou de recherche chimique exercée dans des conditions contrôlées et portant sur des quantités inférieures à 1 tonne par an.
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006

Easygreen Mini 21

Référence : FDS_1015_N

Version: 2021-01

Edition révisée n°1 Date de révision : 04/03/2021 Remplace la version du 26/11/2020

RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer	
STOT	Toxicité spécifique pour certains organes cibles	
STP	Station d'épuration	
TLM	Tolérance limite médiane	
VLB	Valeur limite biologique	
TRGS	Prescriptions techniques pour les substance dangereuses	
VLE	Limite d'exposition professionnelle	
VLIEP	Valeur limite indicative d'exposition professionnelle	
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable	
WGK	Classe de pollution des eaux	

Texte intégral de H- et EUH:		
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	
Ox. Sol. 3	Matières solides comburantes, catégorie 3	
Repr. 1B	Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B	
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.	

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.